

Quelques propositions nouvelles pour l'éthique en archéologie **Some New Proposals for Ethics in Archaeology**

Béline Pasquini et Ségolène Vandevelde

L'Éthique en Archéologie

Ethics in Archaeology

Volume 2, numéro 3, 2019

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1066481ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1066481ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Programmes de bioéthique, École de santé publique de l'Université de Montréal

ISSN

2561-4665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Pasquini, B. & Vandevelde, S. (2019). Quelques propositions nouvelles pour l'éthique en archéologie. *Canadian Journal of Bioethics / Revue canadienne de bioéthique*, 2(3), 243–250. <https://doi.org/10.7202/1066481ar>

Résumé de l'article

Dans cette conclusion du numéro spécial « Archéo-Ethique », nous revenons sur les constats et analyses communes à plusieurs contributions, ainsi que sur les solutions les plus couramment proposées par les auteurs.



EDITORIAL / EDITORIAL

Conclusion: Quelques propositions nouvelles pour l'éthique en archéologie

Béline Pasquini^{a,b}, Ségolène Vandeveld^{a,b}**Résumé**

Dans cette conclusion du numéro spécial « Archéo-Ethique », nous revenons sur les constats et analyses communes à plusieurs contributions, ainsi que sur les solutions les plus couramment proposées par les auteurs.

Mots-clés

éthique, archéologie, colloque archéo-éthique, monde, Europe, France, propositions, solutions

Abstract

In this conclusion of the special issue "Archaeo-Ethics", we summarise the findings and analyses of several texts in this issue, as well as the most common solutions suggested by the authors.

Keywords

ethics, archaeology, Archaeo-Ethics Conference, world, Europe, France, propositions, solutions

The English version of this text appears below / La version anglaise de ce texte figure ci-dessous.

Au-delà de la grande diversité des thèmes abordés, ce qui frappe dans les articles de ce numéro ce sont les nombreux constats communs faits par les auteurs. On remarque tout d'abord la persistance des grandes problèmes à l'origine de l'essor de l'éthique en archéologie dans les années 1970 : post-colonialisme, fouille des restes humains et pillage des sites. On constate également l'émergence de problèmes nouveaux ou la redéfinition de problèmes anciens liés aux évolutions de la société contemporaine : professionnalisation de la discipline, libéralisation économique ou encore changement des mentalités des populations européennes vis-à-vis des restes humains. Face à ces constats, les auteurs ont apporté leurs réflexions théoriques mais aussi des propositions de solutions concrètes et transversales. Nous revenons, dans ce texte conclusif, sur quelques-uns de ces apports.

Des constats communs

La question « À qui le passé appartient-il? », reprise par Christian Gates St-Pierre dans le titre de sa contribution, est une question centrale de l'éthique en archéologie. Mille fois commentée, elle nous renvoie à la pratique longtemps coloniale de la discipline et à nos difficultés, aujourd'hui encore, à nous en extraire. On peut distinguer six grandes catégories d'archéologues qui, tous, sont confrontés, à différents degrés, à cette problématique :

L'archéologue...	Travaille dans son pays	Travaille à l'étranger
Étudie des vestiges <i>sans</i> filiation (réelle ou fantasmée) avec une culture contemporaine	Type 1. Exemple : Un archéologue français travaillant sur la période magdalénienne en France.	Type 2. Exemple : Un archéologue belge travaillant sur la période magdalénienne en France.
Étudie des vestiges <i>avec</i> filiation (réelle ou fantasmée) avec une culture contemporaine <i>majoritaire</i>	Type 3. Exemple : Un archéologue chinois travaillant sur la culture d'Erlitou en Chine.	Type 4. Exemple : Un archéologue canadien travaillant sur la culture d'Erlitou en Chine.
Étudie des vestiges <i>avec</i> filiation (réelle ou fantasmée) avec une culture contemporaine <i>minoritaire</i>	Type 5. Exemple : Un archéologue américain non cherokee travaillant sur la culture cherokee aux États-Unis.	Type 6. Exemple : Un archéologue anglais travaillant sur la culture cherokee aux États-Unis.

Les situations des types 4, 5, 6 (et parfois du type 2) sont traditionnellement considérées comme les plus problématiques en termes d'éthique : dans ces cas, l'archéologue travaille sur la culture des *autres* et produit un discours sur leur passé. Parfois, le discours scientifique entre en conflit avec les récits traditionnels des populations locales, comme l'évoque Christian Gates St-Pierre pour les Iroquoiens du Saint-Laurent. L'archéologue risque alors d'apparaître comme un colonisateur de la pensée autochtone. C'était, par le passé, la manière courante de procéder. L'archéologue s'imposait comme l'unique représentant de la rationalité, porteur de la vérité puisqu'il était formé au mode de connaissance archéo-historique occidental. Les législations de certains pays, comme le Canada, imposent désormais aux scientifiques des obligations strictes auprès des descendants des cultures qu'ils étudient, visant à l'établissement d'un respect mutuel et à un *empowerment* des populations. Il s'agit de faire cohabiter sans heurts les récits traditionnels et le discours scientifique, sans les placer sur une échelle de valeur. Comme le rappelle Alfredo González-Ruibal, les archéologues et les populations autochtones n'habitent pas les mêmes réalités et ne devraient pas prétendre le faire. Les réflexions menées par plusieurs auteurs de ce numéro (Bousquet, Gates St-Pierre, González-Ruibal, Molinié) nous poussent à nous diriger vers une éthique de la différence qui constitue sans doute la solution la plus respectueuse pour toutes les parties.

Les impératifs de dialogue et de collaboration ne doivent cependant pas nous faire glisser dans un angélisme dommageable à la recherche. La collaboration avec les populations locales ne se résume pas, comme semble parfois le sous-entendre un discours politiquement correct principalement nord-américain, à une dichotomie entre des minorités opprimées et une science blanche prédatrice. Alfredo González-Ruibal nous confronte, dans son article, à l'incohérence de nos représentations imaginaires des communautés autochtones, vues comme homogènes et vivant dans une relation

harmonieuse avec la nature. Cette vision idéalisée est parfois fort éloignée de la réalité du terrain. Il arrive qu'au sein de certaines communautés autochtones, des individus ou des groupes participent activement à l'exploitation économique de leur patrimoine ou de leurs pairs. Certains sont prêts à collaborer avec des organisations menant des activités illégales ou à sacrifier leurs terres ancestrales en échange de retombées financières. L'avancée du capitalisme mondialisé, la croissance de la population et le changement climatique devraient logiquement participer à l'aggravation de cet état de fait dans les années qui viennent (González-Ruibal). Dans ce contexte, la question de la valeur du patrimoine archéologique au sein d'une économie de marché se pose avec de plus en plus d'acuité. Le patrimoine fait désormais partie intégrante de certains projets de développement élaborés par les institutions internationales. Les résultats des recherches archéologiques peuvent avoir des conséquences profondes sur le devenir de certaines populations, comme l'a bien montré Ramiro Javier March avec l'exemple des Ocloyas en Argentine. La responsabilité de l'archéologue est, dès lors, considérable, puisqu'une partie de la valeur des sites résulte d'une construction scientifique (March).

Enfin, il est important de souligner que la question postcoloniale concerne aussi les archéologues qui travaillent en Europe. En France, il arrive encore que certains d'entre eux se rendent sur les sites comme en terrain conquis, suivant une mentalité peut-être un peu trop jacobine¹. Un autre problème, qui a surgi plus récemment, est l'évolution des mentalités concernant la fouille des restes humains (Clavandier). Selon Stefan Schreiber, Sabine Neumann et Vera Egbers, l'objectivisation des défunts que nous étudions peut poser un problème éthique car elle s'apparente à une altérisation (*othering*) d'ordre colonial. Les défunts ne sont plus des sujets, comme le sont les morts récents, mais ils sont réduits à l'état de ressource pour la recherche. La prise de position philosophique de ces chercheurs, tout comme celle, relevant de la médecine légale, de Philippe Charlier (ce numéro), s'inscrit dans la tendance actuelle d'extension du regard éthique à l'ensemble des restes humains, même liminaires ou anciens (Clavandier). On constate ainsi, en France, que les réinhumations sont désormais souvent accompagnées de cérémonies, religieuses ou non, ce qui était moins le cas par le passé. Une transformation a aussi eu lieu ces dernières années dans les musées, concernant les modalités de conservation ainsi que des dispositifs scénographiques en vue de l'exposition des restes humains (voir par exemple le code de déontologie de l'ICOM [2]). Il s'agit donc d'une tendance de fond qui concerne aussi bien le versant des textes juridiques, des recommandations professionnelles et éthiques, que celui des normes sociales (Clavandier). Alors que la société semble de plus en plus sensible à ce sujet, les archéologues ont parfois été confrontés à des réactions hostiles du public, comme lors de la fouille du sarcophage de Louise de Quengo en 2015 [3,4].

Une autre problématique persistante pour les archéologues est l'instrumentalisation des recherches à des fins idéologiques et économiques. Elle concerne de nombreuses aires chrono-géographiques de l'Europe à l'Amérique du Sud, en passant par le Moyen Orient. Les auteurs de ce numéro nous fournissent des exemples en France, avec la pseudo-controverse sur la localisation du site l'Alésia (Vidal & Petit), au Pérou, avec la construction politique du mythe de l'Incas (Molinié), et en Iraq et en Syrie, avec l'instrumentalisation des grands sites archéologiques par Saddam Hussein ou Bachar al Assad (Michel). L'archéologie sert ainsi d'appui, à l'échelle nationale ou locale, à des processus de construction identitaire qui cherchent à faire correspondre les sites à un imaginaire fondateur souvent fantasmé. L'archéologie est alors instrumentalisée pour valoriser un groupe par rapport à un autre ou pour soutenir la politique d'un régime.

Au-delà de la relation entre archéologie et société, des problématiques ont émergé ces dernières décennies au sein même de la discipline archéologique. La professionnalisation de l'archéologie et la mise en concurrence des opérateurs ont créé des conditions de recherche nouvelles qui, couplées à des techniques de management de plus en plus oppressantes, bouleversent la pratique des archéologues (Blein, Vandeveldde-Rougale & Zorzin, Tuffery). Ces derniers ont longtemps été des universitaires, des érudits locaux ou des amateurs éclairés. Or, le processus de professionnalisation a amené à la création de nombreux statuts : universitaires, chercheurs dans des instituts publics, archéologues travaillant en collectivités territoriales, dans le secteur préventif privé ou public, ou encore amateurs. L'émergence de ces différents statuts est à l'origine, en France en particulier, d'un sentiment de manque de considération de la part de ceux qui se trouvent situés à des niveaux supposés moins prestigieux sur l'échelle de la profession, comme les archéologues du secteur préventif, des collectivités territoriales, ou les amateurs (Clavier, Vandeveldde-Rougale & Zorzin, Gransard-Desmond). Un sentiment de malaise touche néanmoins toutes les catégories de professionnels dont l'éthique scientifique se heurte au manque de moyens et aux injonctions contradictoires des nouveaux modes de management. Cette situation nouvelle peut avoir pour conséquence une perte de sens du métier et une souffrance au travail. On observe, d'une part, une réelle peur d'être réduit à un simple technicien du bâtiment chez certains archéologues de l'archéologie préventive, qui ont fait des études longues et qui vivent cela comme un déclassement. On constate également une augmentation des risques socio-professionnels (Tuffery) et, par ricochets, de la qualité scientifique des fouilles². D'autre part, la pression à la publication [5], les coupes budgétaires et la réduction permanente du nombre de postes dans la recherche depuis plusieurs années [6] crée aussi chez certains universitaires et chercheurs au CNRS un sentiment de précarité et d'impuissance face aux impératifs de gestion qui deviennent prioritaires par rapport à la recherche.

¹ On pense par exemple à l'affaire de la « pierre de Meria », à l'été 2012, en Corse, lorsque le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) était arrivé dans le petit village de Meria (Haute-Corse) par mer, un matin, et avait procédé au prélèvement d'une inscription d'époque claudienne, située à faible profondeur près de la plage. L'émotion fut vive parmi les villageois, qui connaissaient bien cette pierre et qui n'avaient pas été prévenus de son prélèvement. Le quotidien *Corse Matin* consacra à l'événement sa *une* du 21 juin 2012 qui condamnait les modalités d'action des archéologues (observation réalisée par Béline Pasquini en juin 2012) [1].

² Alors même que la fouille est un processus de recherche non renouvelable puisqu'elle détruit son objet à mesure qu'elle l'étudie.

Des solutions transversales

Face à ces difficultés d'ordre éthique extrêmement diverses, les auteurs de ce numéro ont tenté d'apporter leur analyse et quelques solutions concrètes. Plusieurs propositions sont revenues de manière récurrente et permettent parfois d'apporter une réponse unique à des questionnements variés.

En premier lieu, de nombreux auteurs ont rappelé qu'une archéologie éthique se faisait *pour* les gens et *avec* les gens. Concrètement, cette perspective demande de revoir notre manière de considérer notre travail. Annick Clavier souligne ainsi qu'à l'heure actuelle, en France, la bonne insertion des archéologues auprès des populations locales (*via* une commune très motivée ou des associations enthousiastes par exemple) ne pouvait être mise en avant dans les dossiers de demande d'autorisation. Au contraire, ces données peuvent nuire au dossier, l'archéologue étant alors suspecté de sélectionner son terrain de recherche par facilité davantage que sur une base scientifique. Loin de nous l'idée de remettre en cause le postulat de départ des Services Régionaux de l'Archéologie : la motivation de la prospection ou de la fouille doit toujours être fondée sur des problématiques scientifiques solides. En revanche, il nous semble que la bonne insertion de l'archéologue dans les territoires devrait être fortement valorisée, et même encouragée. Elle bénéficie non seulement aux populations, mais elle participe aussi du succès de l'opération scientifique (Clavier). Le modèle canadien, décrit dans ce numéro par Christian Gates St-Pierre et Marie-Pierre Bousquet, pourrait constituer, dans ce domaine, une base de réflexion inspirante. La nécessité de créer un lien entre les archéologues et les populations est également défendue par Charlotte Blein, Agnès Vandeveldde-Rougale et Nicolas Zorzin, qui proposent d'impliquer davantage les citoyens et les archéologues eux-mêmes dans les prises de décision : quel site préserver, comment (re)penser le projet immobilier au vu des vestiges découverts, quelle place pour les leçons tirées des recherches archéologiques, et donc quelle place pour les archéologues dans les projets d'urbanisme, etc.

Les auteurs insistent aussi sur la nécessité de faire toujours plus de médiation et de mener des actions d'éducation auprès du public. Cette recommandation vaut autant pour les archéologues travaillant dans leur pays que pour ceux travaillant à l'étranger (types 1 à 6 définis ci-dessus). Il est primordial d'informer les populations sur les vestiges de leurs passés, et une grande part de cette responsabilité incombe à l'archéologue (March, Michel). L'éducation et la communication sont capitales pour éviter que les citoyens ne se laissent captiver par des manipulateurs d'opinion. Il est du devoir des archéologues de se former à la communication afin de maîtriser leurs relations avec les médias et leurs codes, afin de maximiser leur impact sur l'audience (Vidal & Petit). Ramiro Javier March propose aussi d'intégrer davantage d'archéologie dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que d'intégrer, dans les enseignements universitaires d'archéologie, une réflexion sur les relations entre archéologie et société, c'est-à-dire des modules d'éthique, encore trop peu présents dans les universités françaises et dans de nombreuses universités européennes. Ces actions permettraient d'établir des ponts entre les scientifiques, le patrimoine et les citoyens. Elles permettraient la mise en place d'une archéologie durable, fondée sur des relations harmonieuses entre les différents acteurs du patrimoine. Le plaidoyer pour une archéologie durable (Blein, March, Vandeveldde-Rougale & Zorzin), et même pour une archéologie de la « décroissance » (Clavier, Vandeveldde-Rougale & Zorzin) revient dans plusieurs contributions. Un ralentissement de la frénésie de développement permettrait non seulement à l'archéologue de prendre le temps de mieux s'insérer dans les territoires, auprès des populations, mais aussi de résoudre une grande partie des problèmes posés par la logique de gestion néo-libérale qui provoque une forte dégradation de ses conditions de travail, tout particulièrement en archéologie préventive. Ce paradigme serait, de plus, davantage en accord avec le processus de recherche scientifique qui, par nature, demande du temps.

Enfin, les propositions de rédaction d'un code de déontologie archéologique ont été nombreuses. Si ce genre de codes existe dans de nombreux pays, en particulier anglo-saxons, nous n'avons eu connaissance que d'un seul texte en France, celui du SNPA, de portée assez limitée. Les archéologues français ne sont cependant pas les seuls dans ce cas en Europe [7]. Un code de déontologie permettrait aux archéologues de s'accorder sur des principes éthiques fondamentaux dans leurs relations avec la société mais aussi dans leur pratique scientifique [8]. Il leur fournirait une référence sur laquelle s'appuyer lorsque leurs employeurs leur imposent des méthodes de travail qui mettent en danger le bon déroulement des fouilles du point de vue scientifique (Vandeveldde-Rougale & Zorzin). Jean-Olivier Gransard-Desmond propose d'assortir ce code de déontologie d'un Serment de l'Archéologue, sur le modèle du serment d'Hippocrate des médecins. Ce serment permettrait de fonder les bases éthiques communes et de mieux discerner, parmi les pratiquants de l'archéologie, ceux qui peuvent se prétendre légitimement archéologue ou pas³ (rappelons que l'archéologie reste une profession non réglementée en France). Un code de déontologie, en rappelant les grandes missions de l'archéologue, pourrait également nous aider à mieux impliquer et former les citoyens. Il contribuerait à clarifier les relations entre détectoristes et archéologues (Delestre, Lecroere) et, dans le même temps, à faciliter la collaboration avec les acteurs en lien avec les recherches archéologiques, comme les spéléologues (Gauchon). De même, il pourrait poser un cadre pour la collaboration avec les archéologues amateurs, qui pourraient mettre en valeur leurs compétences de façon standardisée (selon la proposition de Gransard-Desmond, afin de bien les différencier des « détectoristes passionnés par l'Histoire » et des pillards). Citoyens, amateurs et professionnels sauraient alors dans quel cadre ils interagissent, ce qui clarifierait ainsi les devoirs et les attentes possibles de chacun. Certains auteurs mettent cependant en garde contre le risque de figer les débats en établissant des normes déontologiques. Pour que la réflexion sur nos approches et nos méthodes soit adaptée aux différents contextes et aux évolutions de la société, elle doit être incessante (Schreiber et al., Bousquet). Un compromis intéressant pourrait consister

³ Au-delà de ces motivations fondamentales, ce serment permettrait sans doute d'apporter davantage de solennité à la remise des diplômes dans les universités françaises qui, pour la majorité d'entre elles, n'organisent même pas de rassemblement à cette occasion. La tendance actuelle semble cependant aller vers à une lente restauration des cérémonies, sous l'influence du modèle anglo-saxon.

en un code d'éthique ou de déontologie à réviser périodiquement, par exemple tous les cinq ans. Une autre solution serait de publier, plutôt qu'un code, des lignes directrices et des recommandations générales, dans l'esprit des « Préconisations pour une pratique éthique de nos disciplines » de l'*International Association for Assyriology* qui propose un guide aux chercheurs tout en respectant leur autonomie et leur liberté des d'expression (Michel) [9].

Une solution complémentaire pourrait consister à offrir aux archéologues la possibilité de demander des avis auprès d'un comité d'éthique pour l'archéologie lors du montage des projets de recherche, comme cela existe au Canada lorsque le chercheur travaille avec des humains (Bousquet). Un avis éthique favorable pourrait être exigé avant toute publication des résultats de recherche, comme c'est le cas dans le domaine médical [10]. La demande d'avis éthique pourrait également être laissée à la discrétion du chercheur mais la présence de cet avis dans un dossier devrait alors être fortement valorisée. Cela permettrait aux archéologues de mettre en avant l'aspect citoyen ou social de leur projet. Ils pourraient ainsi enrichir leur recherche en la pensant de façon plus globale, en s'interrogeant sur les modalités de sa mise en place et sur son impact général (développement des territoires, formation d'étudiants, médiation, médiatisation, risques d'instrumentalisations, etc.) et en ne se concentrant pas uniquement ses apports scientifiques. Cette démarche nécessite néanmoins la création de comités d'éthiques en archéologie, en particulier pour les thèmes propres à cette discipline. Notons que concernant la question des restes humains, des instances existent déjà en France, comme le comité d'éthique de l'Inserm, qui gagnerait toutefois à inclure un archéologue dans ses rangs [10].

Conclusion

Comme cette synthèse le montre bien, il n'existe pas de recette miracle pour résoudre les problèmes éthiques posés à l'archéologie. Les auteurs de ce numéro proposent toutefois un ensemble de solutions concrètes qui nous invitent à réformer notre discipline en accord avec les évolutions de la société. Se poser la question de l'éthique est déjà un premier pas. Lorsque nous avons lancé le projet du colloque Archéo-Ethique, nous avons reçu beaucoup de retours enthousiastes. Toutefois, certains archéologues étaient septiques quant à l'utilité de la réflexion d'éthique, voire hostiles à l'exhumation au grand jour de problèmes que, selon eux, les archéologues auraient intérêt à maintenir enfouis. Cette vision de l'éthique comme une source de problèmes plutôt que de solutions doit cesser d'exister. Nous espérons que le colloque Archéo-Ethique aura quelque peu contribué à montrer que tous les archéologues, peu importe leur ère ou leur aire d'étude sont concernés par le sujet, à convaincre les indécis de l'utilité et même de l'urgence de la réflexion éthique en archéologie et qu'il aura permis, à son niveau, un approfondissement des réflexions déjà menées. Nous appelons de nos vœux un prolongement de ces réflexions dans les années qui viennent, au travers de rencontres (locales ou internationales, spécialisées ou interdisciplinaires), de publications, et surtout d'actions concrètes.

Conclusion: Some New Proposals for Ethics in Archaeology

Despite the great diversity of the topics covered, a common strand runs through the articles in this issue, notably the persistence of the major problems that led to the rise of ethics in archaeology in the 1970s: post-colonialism, the excavation of human remains, and the looting of sites. Moreover, new problems emerge and old ones require redefinition according to the evolutions of contemporary society: professionalization of the discipline, economic liberalisation, or even the change in attitude in contemporary European society towards human remains. Faced with these observations, the authors provided not only their theoretical reflections but also proposals for concrete solutions. In this concluding text, we return to some of these contributions.

Shared analysis

The question "Who owns the past?", taken up by Christian Gates St-Pierre in the title of his contribution, is central to ethics in archaeology. This often discussed question refers us back to the long-time colonial practice of the discipline and to our difficulties, even today, in extracting ourselves from this problem. We can distinguish six main categories of archaeologists, all of whom are confronted, to varying degrees, with this problem:

The archaeologist....	Works in their country	Works abroad
Study of remains <i>without</i> affiliation (real or imagined) with a contemporary culture	Type 1. Example: A French archaeologist working on the Magdalenian period in France.	Type 2. Example: A Belgian archaeologist working on the Magdalenian period in France.
Study of the remains <i>with</i> affiliation (real or imagined) with a <i>dominant</i> contemporary culture	Type 3. Example: A Chinese archaeologist working on the Erlitou culture in China.	Type 4. Example: A Canadian archaeologist working on the Erlitou culture in China.
Study of the remains <i>with</i> affiliation (real or imagined) with a contemporary <i>minority</i> culture	Type 5. Example: A non-Cherokee American archaeologist working on Cherokee culture in the United States.	Type 6. Example: An English archaeologist working on Cherokee culture in the United States.

Situations of types 4, 5, and 6 (and sometimes type 2) are traditionally considered the most problematic in terms of ethics: in these cases, the archaeologist works on the culture of *others* and produces a discourse on their past. Sometimes, scientific discourse conflicts with the traditional accounts of local populations, as Christian Gates St-Pierre shows with regard to the Saint Lawrence Iroquoians. The archaeologist may then appear to be a coloniser of Aboriginal thought. In the past, this was the usual way to proceed. The archaeologist was the only representative of rationality and the bearer of truth, since he was trained in the Western archaeo-historical mode of knowledge. The laws of some countries, such as Canada, now impose strict obligations on scientists in relation to the descendants of the cultures they study, with the aim of establishing mutual respect and empowering populations. The goal is to ensure the smooth coexistence of traditional narratives and scientific discourse, without placing them on a scale of value. As Alfredo González-Ruibal points out, archaeologists and indigenous peoples do not live in the same realities and should not pretend to do so. The reflections of several authors on this issue (Bousquet, Gates St-Pierre, González-Ruibal, Molinié) push us to move towards an ethics of difference that is undoubtedly the most respectful solution for all parties concerned.

However, the imperatives of dialogue and collaboration must not lead us into a naïve approach that is harmful to research. Collaboration with local populations should not be seen – as is sometimes implied by a predominantly North American politically correct discourse – as a dichotomy between oppressed minorities and predatory white Western science. Alfredo González-Ruibal confronts us, in his article, with the incoherence of our imaginary representations of indigenous communities, seen as homogeneous and living in a harmonious relationship with nature. This idealised vision is sometimes far removed from reality. In some indigenous communities, individuals or groups may be actively involved in the economic exploitation of their heritage or their peers. Some are willing to collaborate with organisations engaged in illegal activities or to sacrifice their ancestral lands in exchange for financial benefits. The advance of globalised capitalism, population growth, and climate change will likely, as a matter of course, contribute in the coming years to the worsening of this state of affairs (González-Ruibal). In this context, the question of the value of archaeological heritage in a market economy is becoming increasingly acute. Heritage is now an integral part of some development projects organised by international institutions. The results of archaeological research can have profound consequences on the future of certain populations, as Ramiro Javier March has clearly shown with the example of the Ocloyas in Argentina. The archaeologist's responsibility is therefore considerable, since part of the value of the sites results from their scientific construction (March).

Finally, it is important to stress that the post-colonial question also concerns archaeologists working in Europe. In France, some researches still negotiate with the sites as if they were on conquered ground, following a mentality that may be a little too Jacobin⁴. Another problem, which has developed more recently, is the evolution of attitudes concerning research on human remains (Clavandier). According to Stefan Schreiber, Sabine Neumann and Vera Egbers, the objectivization of the deceased under study may pose an ethical problem because it is similar to *othering* of a colonial nature. The deceased are no longer subjects, as are the recent dead, but are reduced to the status of resources for research. The philosophical position of these researchers, as well as that of Philippe Charlier in forensic medicine (this issue), is in line with the current trend of extending the ethical perspective to all human remains, even partial or ancient (Clavandier). In France, for example, reburial is now commonly accompanied by ceremonies, religious or secular, which was not often the case in the past. A transformation has also taken place in recent years in museums, concerning conservation methods and scenographic devices for the exhibition of human remains (see for example the ICOM Code of Ethics [2]). This is a fundamental shift that concerns legal texts, professional and ethical codes of conduct, and social standards (Clavandier). While society seems increasingly sensitive to this subject, archaeologists have been confronted with at times hostile reactions from the public, such as during the excavation of the sarcophagus of Louise de Quengo in 2015 [3,4].

Another persistent problem for archaeologists is the appropriation of research for ideological and economic purposes. It concerns many temporal-geographical areas from Europe to South America, via the Middle East. The authors of this issue provide us with examples in France, with the pseudo-controversy over the location of the Alesia site (Vidal & Petit); in Peru, with the political construction of the myth of the Incas (Molinié); and in Iraq and Syria, with the exploitation of major archaeological sites by Saddam Hussein or Bachar al Hassad (Michel). Archaeology thus serves as a platform, on a national or local scale, for identity-building programs that seek to match sites to an often fantasised founding imaginary. Archaeology is then used to value one group over another or to support the policy of a regime.

Besides the relationship between archaeology and society, issues have emerged in recent decades within the archaeological discipline itself. The professionalization of archaeology and the competition between companies and institutions have created new research conditions which, coupled with increasingly oppressive management techniques, are disrupting the practice of archaeologists (Blein, Vandeveldde-Rougale & Zorzin, Tuffery). The latter have long been academics, local scholars or enlightened amateurs. But the process of professionalization has led to the creation of many different categories: academics, researchers in public institutes, archaeologists working for local authorities, in the private or public rescue sector, or amateurs. The emergence of these different categories of archaeologists created, in France in particular, a feeling of lack of consideration on the part of those doing jobs supposedly less prestigious on the scale of the profession, such as the rescue sector, local authorities, or amateurs (Clavier, Vandeveldde-Rougale & Zorzin, Gransard-

⁴ One example is the "Meria Stone" case in the summer of 2012 in Corsica, when the Department of Submarine and Underwater Archaeological Research (DRASSM) arrived in the small village of Meria (Upper Corsica) by sea one morning and collected a Claudian inscription, located at a shallow depth near the beach. The emotion was strong among the villagers, who knew the stone well and had not been informed of its removal. The daily newspaper *Corse Matin* devoted its front page on 21 June 2012 to the event, which condemned the methods of the archaeologists (observation made by Béline Pasquini in June 2012) [1].

Desmond). A feeling of unease nevertheless affects all categories of professionals whose research ethics are hampered by a lack of resources and contradictory instructions from new management methods. This new situation can result in a loss of sense of profession and a suffering at work. On the one hand, there is a real fear of being reduced to a simple building technician among some archaeologists of rescue archaeology, who have undergone a long period of study and who experience this as a downgrading. There is also an increase in socio-professional risks (Tuffery) and, by extension, in the scientific quality of excavations. On the other hand, the pressure to publish [5], budget cuts and the permanent reduction in the number of research positions over the past few years [6] also creates a feeling of precariousness and powerlessness among some academics and researchers at the CNRS in the face of management imperatives that are becoming more of a priority than research.

Cross-functional solutions

Faced with these extremely diverse ethical challenges, the authors of this issue have tried to provide their analysis and some concrete solutions. Several proposals came up repeatedly, some of which may provide unique responses to multiple problems.

First, many authors reminded us that ethical archaeology is done *for* and *with* people. In concrete terms, this perspective requires us to review the way we view our work. Annick Clavier points out that, at present in France, the proper integration of archaeologists with local populations (*via* a highly motivated local community or associations of enthusiasts, for example) were not considered an advantage in digging permit applications. On the contrary, these facts may disadvantage the application, as the archaeologist is suspected of selecting their field of research for its easy accessibility more than on a scientific basis. Far be it for us to question the initial postulate of the Regional Archaeological Services: the motivation for survey or excavation must always be based on sound scientific questions. On the other hand, it seems to us that the proper integration of archaeologists among local populations should be highly valued, and even encouraged. It not only benefits local populations, but also contributes to the success of the scientific endeavour. The Canadian model, described in this issue by Christian Gates St-Pierre and Marie-Pierre Bousquet, could provide an inspiring basis for reflection. The need to create a link between archaeologists and local populations is also defended by Charlotte Blein, Agnès Vandeveldde-Rougale and Nicolas Zorzin, who propose involving both citizens and archaeologists more closely in decision-making: which site to preserve, how to (re)design the real estate project according to the remains discovered, how to use the lessons learned from archaeological research, and therefore what the place should be for archaeologists in urban planning projects, etc.

The authors also stress the need for increased mediation and public education. This recommendation applies to both archaeologists working in their own country and those working abroad (types 1 to 6 defined above). It is essential to inform the public about the remains of their past, and a large part of this responsibility falls to the archaeologist (March, Michel). Education and communication are essential to prevent citizens from being captivated by opinion manipulators. It is the duty of archaeologists to be trained in the basics of communication in order to deal effectively with the media, and in order to maximise their impact on the audience (Vidal & Petit). Ramiro Javier March also proposes to integrate more archaeology into primary and secondary school curricula and to integrate, in university archaeology courses, more study of the relationship between archaeology and society, i.e., classes on ethics, which are still too few in French universities or European universities. These initiatives would build bridges between scientists, heritage, and the public at large. They would allow the establishment of a sustainable archaeology, based on a harmonious relationship between the various stakeholders in the heritage. The plea for sustainable archaeology (Blein, March, Vandeveldde-Rougale & Zorzin), and even for an archaeology of “de-growth” (Clavier, Vandeveldde-Rougale & Zorzin) is reasserted in several contributions. A slowdown in the frenzy of development would not only allow archaeologists to take the time to better integrate themselves with local populations in the regions they study, but also to solve many of the problems posed by the logic of neo-liberal management, which causes a sharp deterioration in their working conditions, especially in rescue archaeology. This paradigm would also be more in line with the scientific research process which, by its nature, requires time.

Finally, there have been many proposals for drafting an archaeological code of ethics. Although this type of code exists in many countries, particularly in the Anglo-Saxon world, we have only come across one text in France, the “Charte d’éthique des archéologues professionnels” by the SNPA, which is quite limited in scope. However, French archaeologists are not the only ones in Europe who are lacking codes of ethics [7]. A code of ethics would allow archaeologists to agree on fundamental ethical principles in their relations with society but also in their scientific practice [8]. It would provide them with a reference on which to base themselves when their employers impose work methods that endanger the proper conduct of excavations from a scientific point of view (Vandeveldde-Rougale & Zorzin). Jean-Olivier Gransard-Desmond proposes that this code of ethics be accompanied by an Archaeologist’s Oath, modelled on physicians’ Hippocratic Oath. This oath would make it possible to establish common ethical foundations and to better discern, among archaeology practitioners, those who can claim to be legitimate archaeologists and those who cannot (it should be recalled that archaeology remains an unregulated profession in France)⁶. A code of ethics, by invoking the principal missions of the archaeologist, could also help us to better engage with and train the public. It would help to clarify the relationship between metal detector users and

⁵ At the same time, excavation is a non-renewable research process since it destroys the object as it is studied.

⁶ Beyond these fundamental motivations, this oath would undoubtedly make it possible to bring more solemnity to the graduation ceremony in French universities which, for the majority of them, do not even organize a gathering on this occasion. However, the current trend seems to be towards a slow restoration of ceremonies, under the influence of the American model.

archaeologists (Delestre, Lecroere) and, at the same time, to facilitate collaboration with agents involved in archaeological research, such as speleologists (Gauchon). Similarly, it could provide a framework for collaboration with amateur archaeologists, who could enhance their skills in a standardised way (according to Gransard-Desmond's proposal, in order to be distinguished from "history-loving detectorists" and looters). Citizens, amateurs and professionals would then know in which setting they interact, thus clarifying the possible duties and expectations of each. But some authors caution against freezing debates by setting ethical standards. In order for reflection on our approaches and methods to be adapted to the different contexts and changes in society, it must be ongoing (Schreiber et al., Bousquet). An interesting compromise could be a code of ethics or professional conduct to be reviewed periodically, for example every five years. Another solution would be to publish, rather than a code, guidelines and general recommendations, in the spirit of the *International Association for Assyriology's* "Recommendations for the Ethical Practice in Our Disciplines", which provides a guide for researchers while respecting their autonomy and freedom of expression (Michel) [9].

A complementary solution could be to offer archaeologists the possibility of seeking advice from an archaeology ethics committee when setting up research projects, as exists in Canada when the researcher works with humans (Bousquet). A favourable ethical opinion might be required before any publication of research results, as is the case in the medical field [10]. The request for an ethical opinion could also be left to the researcher's discretion, but the presence of this opinion on file should then be highly valued. This would allow archaeologists to highlight the civic or social aspect of their project. They could thus enrich their research by thinking of it in a more global way, by questioning the methods of its implementation and its general impact (development of territories, student training, mediation, media coverage, risks of appropriation, etc.) and by not only focusing on its scientific contributions; however, this approach requires the creation of ethics committees in archaeology, particularly for themes specific to this discipline. It should be noted that, with regard to the question of human remains, there are already pertinent groups in France, such as the INSERM ethics committee, but these would nevertheless benefit from including an archaeologist in their ranks [10].

Conclusion

As this synthesis clearly shows, there is no magic formula for solving the ethical problems raised by archaeology; however, the authors of this issue propose a set of concrete solutions that invite us to reform our discipline in line with the changes in society. Raising the question of ethics is already a first step. When we launched the Archaeo-Ethics Conference project, we received much enthusiastic feedback. But some archaeologists were sceptical about the usefulness of ethical reflection, and even hostile to the uncovering of problems that, in their opinion, archaeologists would be well advised to keep buried. This vision of ethics as a source of problems rather than solutions must end. We hope that the Archaeo-Ethics conference will have contributed to showing that all archaeologists, regardless of their era or study area, are concerned by the subject, to convincing the agnostic of the usefulness and even the urgency of ethical reflection in archaeology, and that it will have allowed a deepening of the thinking that has already been done. We look forward to extending these reflections in the coming years, through meetings (local or international, specialized or interdisciplinary), publications and, above all, concrete actions.

Conflicts d'intérêts

Aucun à déclarer

Conflicts of Interest

None to declare

Édition/Editors: Bryn Williams-Jones

Affiliations

^a UMR 7041 ArScAn – équipe Archéologies environnementales

^b Université Paris 1 – Pantho-Sorbonne, Paris, France

Correspondance / Correspondence: Béline Pasquini, beline.pasquini@univ-paris1.fr

Reçu/Received: 26 Dec 2018 **Publié/Published:** 27 Nov 2019

Les éditeurs suivent les recommandations et les procédures décrites dans le Code of Conduct and Best Practice Guidelines for Journal Editors de COPE. Plus précisément, ils travaillent pour s'assurer des plus hautes normes éthiques de la publication, y compris l'identification et la gestion des conflits d'intérêts (pour les éditeurs et pour les auteurs), la juste évaluation des manuscrits et la publication de manuscrits qui répondent aux normes d'excellence de la revue.

The editors follow the recommendations and procedures outlined in the COPE Code of Conduct and Best Practice Guidelines for Journal Editors. Specifically, the editors will work to ensure the highest ethical standards of publication, including: the identification and management of conflicts of interest (for editors and for authors), the fair evaluation of manuscripts, and the publication of manuscripts that meet the journal's standards of excellence.

References

1. Quilici-Orlandi J. [Les archéologues mettent la main sur le "trésor englouti" de Meria](#). Corse Matin. 2012 Jun 21.
2. International Council of Museums. [Code de déontologie de l'ICOM pour les musées](#). ICOM; 2017.
3. Lewino F. [Fabuleuse découverte d'une momie de noble dame du XVIIIe siècle à Rennes](#). Le Point. 2015 Feb 6.
4. Pasquini B. Les os de la discorde - l'émergence des sensibilités liées aux restes humains en archéologie. Archéo.doct. sous presse.
5. Comets. [Le CNRS face aux écarts à l'intégrité scientifique](#). 2016.

6. Conférence des Présidents du Comité National de la recherche scientifique. [L'étiollement programmé du CNRS est un symptôme du dédain pour la recherche publique](#). Le Monde. 2018 Dec 1.
7. Pasquini B, Vandavelde S. L'archéologie investie par la déontologie. In: Négri V, Schlanger N, eds. Le droit de l'archéologie Genèse et développements du XIXe au XXIe siècles. sous presse. (Mémoloi).
8. Pasquini B, Vandavelde S. [L'émergence de l'éthique en archéologie](#). Colloque Archéo-Ethique; 2018 May 25.
9. International Association for Assyriology. [Préconisations pour une pratique éthique de nos disciplines: Histoire, philologie, archéologie et histoire de l'art du Proche-Orient ancien](#). 2018.
10. Dosquet C, Gates St-Pierre C, Michel C, Van Praet M, Hermenault L. Table-Ronde. Colloque Archéo-Ethique; 2018 May 26.